



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^E TRIMESTRE 2021



→ 

Au 2^e trimestre 2021, on compte environ 321 200 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

67%

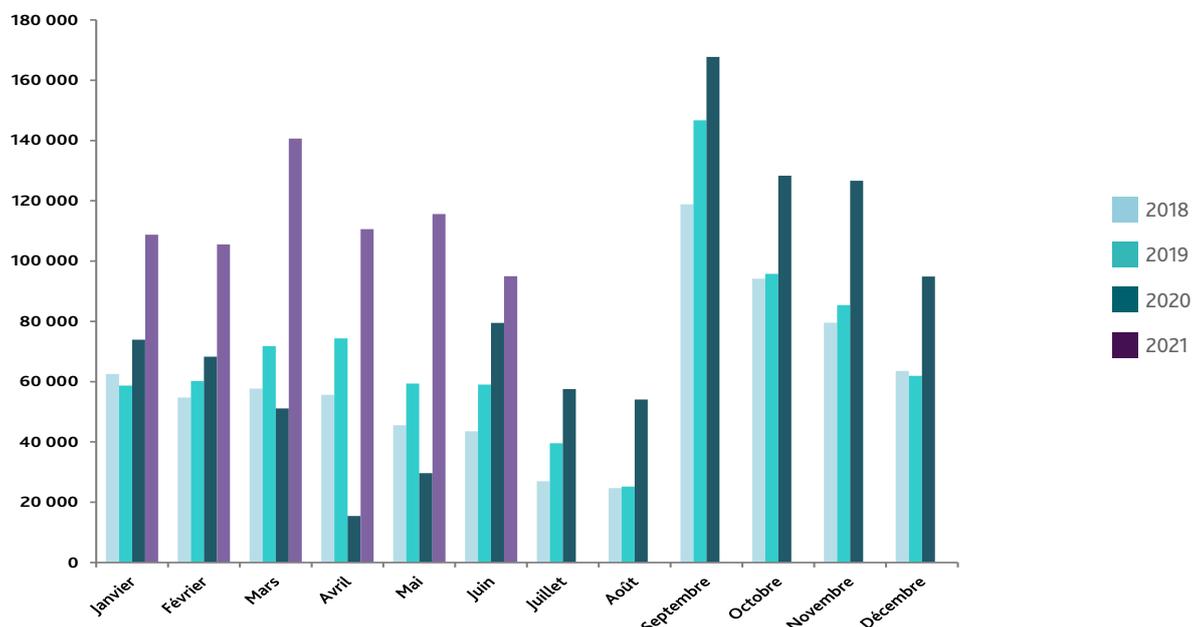
PAR RAPPORT AU 2^E TRIMESTRE 2019

Environ 321 200 entrées en formation au 2^e trimestre 2021, +67% par rapport au deuxième trimestre 2019

Entre avril et juin 2021, il y a eu près de 321 200 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 158% sur un an, et de 67% par rapport au deuxième trimestre 2019.

L'année 2020 a été marquée par le succès des formations CPF autonome¹ [cf. encadré 1] qui ont tiré à la hausse le volume des entrées en formation sur l'année 2020 (+13% par rapport à 2019) compensant la baisse des entrées en formation lors du deuxième trimestre 2020 du fait du premier confinement. Au deuxième trimestre 2021, le volume d'entrées en formation continue d'augmenter fortement en raison du dynamisme des formations CPF autonome.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

1 L'ouverture de l'application « Mon Compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Pour plus de détail se reporter à l'encadré 1.

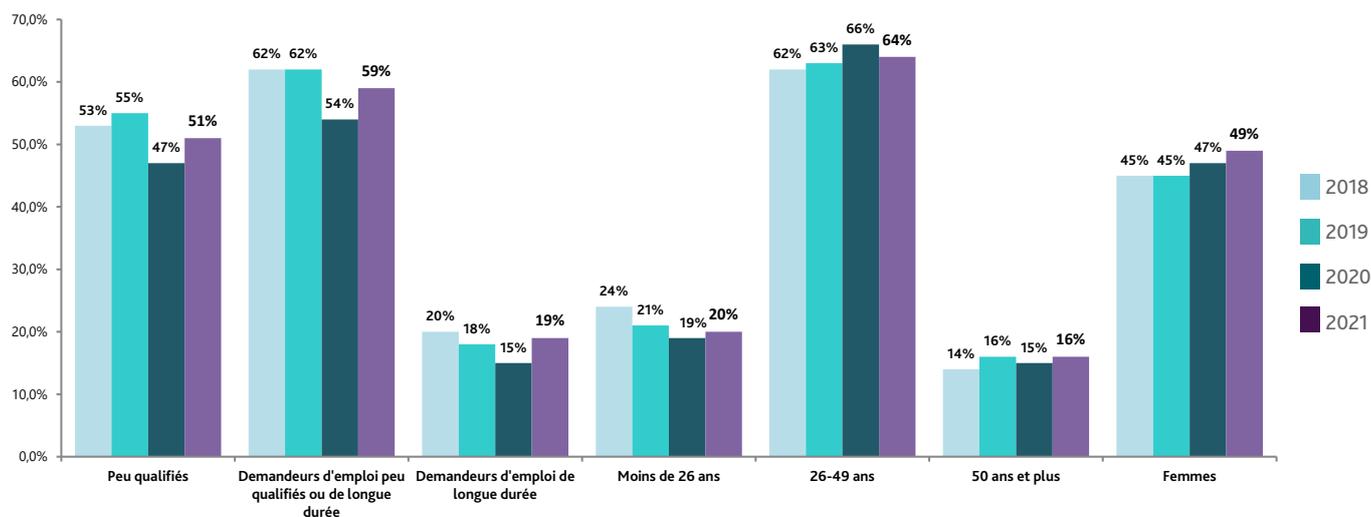
La part des demandeurs d'emploi de longue durée augmente de 4 points

Au deuxième trimestre 2021, 51% des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit 4 points de moins qu'en 2019 [cf. graphique 2]. Par ailleurs, 19% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée (+1 pt) et près d'un sur cinq ont moins de 26 ans (-1 pt). La part des femmes passe de 45% à 49%.

La montée en charge des CPF autonomes en 2020 puis la reprise des autres formations en 2021 ont fait évoluer la structure des caractéristiques au cours des deux dernières années. [cf. encadré].

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU DEUXIÈME TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

45% des entrées en formation mobilisent le CPF autonome

Au deuxième trimestre 2021, les formations CPF autonome pèsent 45% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 145 700 formations.

La part des formations financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi chute de 7 points par rapport au deuxième trimestre 2020 : elle est de 31%. Cette diminution est la contrepartie de la montée en charge du CPF autonome et des conséquences du premier confinement pendant lequel les sessions de formation avaient été mises à l'arrêt.

En volume, les formations financées par Pôle emploi sont en hausse par rapport à 2020 mais en baisse par rapport à 2019 (101 100 au deuxième trimestre 2021 contre 129 200 au deuxième trimestre 2019).

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses et concentrent 40% de l'ensemble des entrées en formation. L'augmentation par rapport à 2019 s'explique par la montée en charge du CPF autonome dont les formations dispensées sont majoritairement certifiantes. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences augmente également (+5 pts par rapport à 2019). Celles des formations d'adaptation au poste de travail et de professionnalisation diminuent respectivement de 5 points et 7 points.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	2 ^e trimestre 2018	2 ^e trimestre 2019	2 ^e trimestre 2020	2 ^e trimestre 2021
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	13%	13%	14%	11%
AIF	29%	38%	13%	10%
POEI	6%	3%	3%	2%
AFPR	9%	8%	6%	4%
POEC	6%	5%	3%	3%
Conseil Régional	30%	29%	21%	20%
Autres formations (Agefiph, etc.)	8%	4%	3%	3%
CPF autonome			37%	45%
Par objectif de formation				
Certification	29%	30%	38%	40%
Professionalisation	14%	17%	14%	10%
Pré-qualification	4%	4%	3%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	15%	11%	9%	6%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	8%	9%	8%	10%
Mobilisation, aide au projet professionnel	5%	4%	5%	5%
Perfectionnement, élargissement des compétences	9%	13%	16%	18%
Formation à la création d'entreprise	6%	5%	6%	5%
Autres	9%	8%	1%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue

Par rapport à 2019, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue de 64 heures [cf. tableau 2]. Cette baisse est liée aux formations financées par le CPF autonome, ces formations étant en grande majorité de courte durée (durée de 47 heures en moyenne au deuxième trimestre 2021). En revanche, la durée des formations AFC est en hausse par rapport à 2019 (+172 heures). Les objectifs de perfectionnement, élargissement des compétences (-114 heures par rapport à 2019) et de certification (-105 heures) sont les plus concernées par la baisse des durées de formation. La part des CPF autonome au sein de ces objectifs de formation est supérieure à 50%.

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2018	2 ^e trimestre 2019	2 ^e trimestre 2020	2 ^e trimestre 2021
Ensemble	313	299	289	235
Par type de formation				
AFC	280	334	556	506
AIF	101	128	212	193
POEI	253	269	244	243
AFPR	257	260	265	273
POEC	341	343	315	328
Conseil Régional	553	517	611	503
Autres formations (Agefiph...)	386	458	487	478
CPF autonome	-	-	43	47
Par objectif de formation				
Certification	442	416	414	311
Professionalisation	253	202	269	263
Pré-qualification	399	380	244	241
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	255	263	258	261
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	233	251	200	176
Mobilisation, aide au projet professionnel	319	272	260	282
Perfectionnement, élargissement des compétences	168	222	165	108
Formation à la création entreprise	57	61	39	44

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent plus d'un tiers des entrées en formations

Au deuxième trimestre 2021, les dix premiers champs de formation concentrent 68% des entrées en formation² [cf. tableau 3]. Plus précisément, cinq champs regroupent la moitié des entrées en formation : le transport (17%), le développement personnel et professionnel (12% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), les langues (9%), la manutention (7%) et les formations de direction d'entreprises (7%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans le domaine du secrétariat assistantat qui ont la durée moyenne la plus élevée (448 heures). En revanche, les formations aux logiciels (33 heures), de direction d'entreprises (67 heures) et en manutention (90 heures) sont relativement courtes.

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2018		2 ^e trimestre 2019		2 ^e trimestre 2020		2 ^e trimestre 2021	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	10%	212	13%	199	13%	143	17%	107
Développement personnel et professionnel	16%	315	15%	329	12%	271	12%	303
Langues	4%	250	6%	240	8%	121	9%	95
Manutention	7%	131	9%	106	7%	86	7%	90
Direction entreprise	3%	127	3%	124	7%	79	7%	67
Logiciel	1%	107	1%	101	3%	47	5%	33
Service divers	2%	313	3%	274	3%	291	4%	217
Secrétariat assistantat	4%	480	5%	413	4%	569	3%	448
Défense prévention sécurité	3%	174	4%	157	3%	116	4%	118
Santé secteur sanitaire	1%	455	1%	463	1%	475	2%	318

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 2^e trimestre 2021 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Mourichidi Assani
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Encadré 1 : Les entrées en formation financées par le CPF

Depuis 2020, le volume des formations financées par le CPF ne cesse d'augmenter. De moins de 50 000 par trimestre début 2020, le volume est passé à 92 000 au troisième trimestre puis 128 000 au dernier trimestre 2020. En 2021, ce financement représente près de 145 000 entrées en formation par trimestre.

La montée en charge de ce dispositif modifie le profil des bénéficiaires de formations et les caractéristiques des formations suivies. En effet, les bénéficiaires d'une formation CPF autonome sont plus qualifiés : 47% d'entre eux sont peu qualifiés contre 54% pour les autres formations. Ils sont aussi moins éloignés de l'emploi : 15% sont des demandeurs d'emploi de longue durée, or cette proportion est plus élevée de 7 points dans les formations traditionnelles (22%). Les hommes mobilisent davantage leur CPF que les femmes (51% sont des hommes contre 49% pour les autres formations). Les 26-49 ans recourent davantage à ce financement : 67% des bénéficiaires sont issus de cette classe d'âge (+7 pts par rapport aux formations hors CPF).

Enfin, 25% des formations financées via la mobilisation du CPF ont pour objectif le perfectionnement, élargissement de compétences (+13 points par rapport aux autres formations), 46% la certification (+11 points) et 9% la création d'entreprise (+7 points).

Encadré 2 : Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) :** d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POE, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC) :** l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF) :** elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations :** depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF autonome). S'ajoute à celles-ci les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des [données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi](#) sont disponibles sur le site.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

